

Taxe d'accise—Loi

Le ministre a dit dans une réponse antérieure que ce n'était pas tout le monde qui conduisait une voiture. Même si cela est vrai, il reste qu'il y a très peu de familles au Canada qui n'ont pas besoin d'une automobile pour aller au travail, même dans les agglomérations urbaines. Il se peut que tout le monde ne conduise pas une voiture, mais je suis sûr que la statistique révélerait que la très grande majorité des Canadiens se servent de leur voiture d'une façon ou d'une autre relativement à leur emploi. Je suis certain que les chômeurs qui touchent des prestations me donneraient également raison car ils doivent parcourir des distances de 30 ou 40 milles pour se rendre aux bureaux d'assurance-chômage. Ils doivent pouvoir compter sur leurs propres moyens de transport, sinon ils ne pourront pas toucher leurs prestations.

J'aimerais poser une question bien précise au ministre. Il a proposé une taxe dont il dira lui-même qu'elle est régressive, comme toute taxe de vente l'est de par sa nature. Pourquoi n'a-t-il pas prévu une certaine compensation fondée sur le revenu et sur le fait que l'utilisation d'une voiture n'est pas totalement une question de choix, mais qu'elle est nécessaire, dans une certaine mesure du moins dans le cas de la plupart des travailleurs?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, lorsque nous avons étudié les moyens de financer le compte du pétrole, que le député a qualifié de déficitaire—la taxe d'exportation ne suffisant pas à payer la subvention aux importations d'où un déficit qui se situe à l'heure actuelle entre 400 et 600 millions de dollars—et que nous avons étudié les solutions qui s'offraient à nous, nous en avons conclu que le meilleur moyen était de taxer l'essence, destinée en particulier aux automobiles. Nous avons pensé que c'était la meilleure façon de soutenir le prix du pétrole national et de maintenir le prix du mazout ainsi que celui du pétrole utilisé dans l'industrie et le commerce à \$8. Bien entendu, cette mesure frappe certains usagers plus que d'autres, mais je pensais en termes de progression, et c'est ce qui nous a incités à rétablir de nouveau une partie de la réduction de l'impôt sur les revenus de plus de \$25,000, rajoutant \$250 à ce niveau pour faire en sorte que l'effet de cette mesure soit plus progressif.

● (1530)

Je me contenterai de dire au député que, tant que nous n'aurons pas une certaine indépendance en matière d'énergie, en particulier dans le domaine du gaz et du pétrole, et que demeurera le contexte mondial de pénurie d'énergie, nous serons bien obligés de faire quelques concessions dans nos modes de transport et quelques compromis dans notre mode de vie.

M. Saltsman: Monsieur le président, je suis bien d'accord avec le ministre sur ces compromis, mais il a l'air de dire que les citoyens canadiens ont le choix et qu'ils peuvent faire ces compromis. Nous soutenons au contraire qu'il y a une foule de gens qui, tout en étant d'accord avec la nécessité d'économiser l'énergie, se trouvent être des citoyens à faible revenu qui n'ont pas le choix. Nous demandons simplement au ministre de nuancer la taxe, ou de modifier toute la structure fiscale, de trouver ainsi une forme de compensation qui fasse contrepoids à l'aspect rétrograde de cette mesure et le fait qu'une foule de gens n'ont pas le choix d'utiliser ou non de l'essence.

[M. Saltsman.]

M. Rodriguez: Monsieur le président, le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire que cette taxe d'accise de 10c. avait entre autres pour but d'inciter à modérer leur consommation d'essence. Il a aussi déclaré que cette taxe d'accise de 10c. devait servir à compenser la pénurie de la côte est. Supposons donc—et je suis certain que le ministre a dû le faire—que les automobilistes surveillent effectivement de très près leur consommation d'essence et que le ministre ne réussisse pas à percevoir les 350 millions de dollars prévus pour cette année ou les 500 millions prévus pour l'année prochaine. Le ministre peut-il nous dire par quels autres moyens il comblerait la différence si le montant prévu n'était pas atteint?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, comme le prévoit le collègue du député, le député de Cambridge-Waterloo, le déficit du compte pétrolier, c'est-à-dire la différence entre les recettes tirées de la taxe à l'exportation et les subventions aux importations, représentera en gros pour l'année financière en cours de 400 à 600 millions de dollars. On peut y ajouter quelque 200 millions de dollars à la charge du trésor fédéral sous forme de paiements de péréquation résultant du tiers des recettes du gaz prévues initialement et liées au compte de péréquation.

On estime qu'au bout d'une année, les recettes que procurera la taxe d'accise de 10c. par gallon d'essence sera d'environ 525 millions de dollars. Or, si la consommation diminue et donc la taxe d'accise, l'importation d'essence diminuera aussi de telle sorte que le déficit sera moindre.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je désire en venir à la question soulevée par moi-même et mes collègues de notre parti ainsi que par d'autres députés à propos du préjudice que cette mesure va causer aux travailleurs qui ne sont ni médecins, ni avocats ni voyageurs de commerce. Je voudrais poser une question concernant les métallurgistes de la mine de Shebandowin, qui appartient à l'International Nickel Company et qui se trouve à 60 milles de la tête des Lacs. Ces travailleurs ne peuvent pas habiter près de la mine. La compagnie ne veut pas leur construire de village, donc les mineurs ne peuvent habiter sur place et doivent faire le trajet journallement. Puisque c'est la deuxième année de leur contrat de trois ans, cette situation leur a occasionné bien des difficultés car ils doivent maintenant faire face à des dépenses imprévues qui grèvent le budget familial. Le ministre est-il disposé à prendre des mesures en faveur des mineurs de Shebandowin ou des autres travailleurs qui se trouvent dans des situations semblables?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour des raisons mentionnées précédemment, il n'existe pas de moyen nous permettant de juger exactement la situation de chacun en particulier.

M. Rodriguez: Je dois dire pour la gouverne du ministre que la compagnie a la liste de précompte des ouvriers de la mine de Shebandowin. Assurément ce ne serait pas trop demander à l'administration que de déterminer qui a le besoin et le droit d'utiliser une voiture. Assurément ce n'est pas au-delà de la capacité ou de l'intelligence du gouvernement que d'élaborer un système qui viendrait en aide à ces travailleurs. Le ministre prétend-il que l'administration ne pourrait pas trouver de système?